

BIOGRAPHIE DES MAIRES DE NEMOURS



Par

Zohra MALDJI

VERDET Joseph (1826-1872)

Il naquit le 27 mars 1826 à Apprieu, commune de l'Isère, située à 28 kilomètres de la Tour-du-Pin. Installé à Nemours en qualité de négociant, dès 1857, il fournissait, entre autres, du blé, de l'orge et de la paille de couchage à l'administration militaire. Etabli par la suite, marchand épicier « place de la Fontaine» (place du marché), son nom figure notamment parmi les fournisseurs de denrées alimentaires des hôpitaux militaires de Nemours et de Lalla Maghnia.

Au point de vue politique, élu conseiller municipal le 2 mai 1869, il fut le premier maire choisi par ses collègues, le 27 octobre de l'année suivante, après le départ d'u commissaire civil.

Réélu conseiller le 12 novembre 1871, il fut à nouveau proclamé maire au scrutin secret, le 29 du même mois. Malheureusement, le 5 février 1872, moins de deux mois et demi après sa réélection, il se noya accidentellement en voulant traverser à cheval, un gué sur la Tafna, à Hammam-bou Ghrara (commune mixte de Lalla-Maghnia), alors qu'il se rendait à Tlemcen.

Dans sa séance du 10 avril 1872, le Conseil municipal présidé par M. Bollard, adjoint, voulant donner une marque de son estime et de son affection à celui qu'il avait choisi pour chef depuis les premières élections municipales, décida à l'unanimité, d'accorder à la famille Verdet une concession gratuite et perpétuelle de terrain dans le cimetière de Nemours, pour y inhumer le corps de son regretté maire et ceux des membres de sa famille qui pourraient y être ensevelis par la suite.

Sur la tombe de cet édile est gravée l'inscription suivante :

Ci-gît Joseph VERDET

Né a Apprieu (Isère) le 26 mars 1826

Décédé le 5 février 1872 en traversant la Tafna

Victime de son dévouement pour l'accomplissement des fonctions que la population lui avait confiées.

Homme de bien, a emporté au-delà de la tombe, les regrets de ceux qui l'ont connu, et son âme, dégagée des liens terrestres, protège ceux qu'il a aimés.

P.P.L

BOLLARD Pierre-Ernest

Vint à Nemours en 1863, en qualité, de courtier maritime et d'interprète pour la langue espagnole (son prédécesseur fut M. Personneau, qui quitta Nemours vers le mois d'octobre 1863).

Lors des premières élections municipales, le 2 mai 1869, il fut élu conseiller avec le plus grand nombre de voix, ce qui le fit nommer aux fonctions d'adjoint par arrêté préfectoral, en date du 9 juin de la même année.

Élu pour la seconde fois conseiller municipal, en octobre 1870, il fut proclamé adjoint au maire au scrutin secret. Réélu le 12 novembre 1871, il fut encore proclamé adjoint au scrutin du 29 novembre.

Après le décès accidentel de M. Verdet, en février 1872, M. BOLLARD, qui avait assumé par intérim les fonctions de maire, fut officiellement proclamé premier magistrat municipal au deuxième tour de scrutin, le 4 mars 1873.

Il exerça sa magistrature jusqu'en 26 mai 1874, puis demeura encore conseiller municipal jusqu'au 12 juillet 1877, date à laquelle il démissionna pour disparaître définitivement de la scène politique. Il quitta définitivement Nemours vers la fin de la même année et fut remplacé, comme courtier maritime, par Monsieur Louis.

DREVETON Clément (1816-1891)



M. Clément Dréveton
(D'après un portrait à l'huile)

Né à Die, chef-lieu d'arrondissement (Drôme), le 4 novembre 1816, décédé à Nemours le 23 août 1891, âgé de plus de 74 ans, M. Dréveton fut l'un des premiers, sinon le premier habitant civil de Nemours. On l'y trouve déjà en décembre en 1847 à l'époque de la reddition de l'Emir Abdelkader.

Négociant, il fournissait aux troupes françaises de la garnison du blé, de l'orge ou des denrées alimentaires. Il fut aussi agent des « Messageries impériales » en 1869 notamment. Par son travail et sa ténacité, M. Dréveton ne tarda guère à se créer une situation des plus enviables et à devenir un gros propriétaire. Au point de vue politique, dès le 2 mai 1869, il fut élu membre de l'Assemblée municipale. Après une éclipse de près de quatre années, il fut nommé maire de la commune par arrêté gubernatorial du 26 mai 1874.

A partir de cette date, M. Dréveton présida, durant dix ans aux destinées de la cité et connut une grande popularité parmi ses concitoyens. Jusqu'en 1884, en effet, ces derniers lui renouvelèrent toujours son mandat électif. Quant aux fonctions de maire, il les exerça soit en vertu de décrets présidentiels, soit à la suite du vote de ses collègues du conseil municipal. Réélu à une forte majorité conseiller municipal, le 4 mai 1884, sous le régime de la loi du 5 avril de la même année, M. Dréveton au cours de la réunion du 18 mai, ayant pour objet l'élection du maire et de l'adjoint, déclara se retirer après le premier tour de scrutin qui lui donnait 6 voix contre 6 à M. Longchamp.

Il invoqua «sa dignité, son état maladif et surtout son grand âge ». Toutefois, ajouta-t-il, je resterai conseiller municipal, titre que dans leur reconnaissance, les électeurs m'ont donné à une immense majorité. Cette déclaration mettait un point final à l'action politique de M. Clément Dréveton à Nemours.

Il convient de rappeler que M. Dréveton fut aussi conseiller général de la 22ème circonscription et que c'est sous ses auspices, en 1881-1882 que la Ville de Nemours a vu s'élever la plupart des édifices publics : l'Hôtel de Ville, l'école de filles, l'école maternelle, la prison. Le pont métallique sur l'oued Ghazouanah, près du Jardin public actuel, a été construit également grâce à ses démarches.

En 1892, M. Le Froter de la Garenne, lieutenant de vaisseau en retraite, ancien directeur du port de Nemours, écrivait : « M. Dréveton, qui vient de mourir tout récemment,

était le premier colon de Nemours. Il fut pendant de bien nombreuses années conseiller général, où il se fit remarquer par son assiduité et sa collaboration si appréciée ».

« Comme maire, c'est à lui qu'on doit, pour ainsi dire, la création de la ville. Les Nemouriens n'ont pas, non plus, oublié la longue opposition qu'il fit aux Ponts et Chaussées à propos des travaux du port faits à la pointe Est. Au bout de deux ans cette puissante Administration, reconnaissant enfin son erreur, suspendit les travaux en pleine voie d'exécution ».

A sa mort, M. Clément Dréveton fut d'abord inhumé dans le caveau qui existait jadis dans le Jardin de sa villa (aujourd'hui Hôtel Falcone). On pouvait y lire alors, gravée sur une plaque, l'inscription suivante :

Ici Repose

Clément Dréveton, décédé à Nemours le 26 août 1891, fut le premier européen débarqué lors de la conquête. En a été le fondateur. N'a quitté la mairie que lorsque son grand âge ne lui a plus permis de s'occuper des affaires.

Aujourd'hui, la dépouille mortelle de M. Dréveton repose dans le cimetière de Nemours où elle fut transférée il y a déjà plusieurs années.

LONGCHAMP Antoine-Auguste (1810-1903)

Naquit en 1810, pendant les Cent jours, à Aix-en-Provence, où son père remplissait les fonctions de Conseiller à la Cour d'appel. Ce dernier ayant cessé ses fonctions à Aix, il acquit une charge d'avoué à Paris, où le jeune Antoine-Auguste fit ses études au Lycée Henri IV, ayant eu, parmi ses condisciples, le duc d'Orléans.

Orphelin encore mineur et mis tôt en possession d'une assez grosse fortune, M. Antoine-Auguste Longchamp se fit, par amour des aventures, nommer à 21 ans, officier d'administration dans le corps de débarquement d'Algérie, avec lequel il fit les campagnes de l'Ouest, prises de Saint-Denis-du-Sig, Tlemcen, Sidi-bel-Abbes, etc ...

S'étant fait mettre en disponibilité, il devint alors armateur à Alger, industrie où il engloutit sa fortune, puis il reprit du service comme officier en Algérie. Nommé en 1844, dans une garnison de France, il jugea impossible de quitter l'Algérie à laquelle il s'était trop attaché et démissionna pour s'installer à Nemours, dont la campagne, les chasses et les pêches avaient toute sa prédilection. Il fonda alors une famille, comprenant notamment deux garçons

Durant de très nombreuses années, il occupa à Nemours les fonctions de préposé des lits militaires, ce qui ne l'empêcha pas, en octobre 1804, de se rendre acquéreur d'une balancelle et de s'engager envers le Ministère de la Guerre à exécuter pendant l'année 1850, dans la rade de Nemours, tous les embarquements et débarquements du personnel et du matériel à raison de 5 fr. 25 par jour. Par la suite, il obtint des concessions de terrain (juillet 1863) et s'occupa de la fourniture de foin à l'Etat, en juin 1809 notamment.

Signalons encore, qu'il fut nommé le 5 août 1860, sous-lieutenant de la compagnie d'infanterie de la milice locale et que le 16 juin de l'année suivante, il fut nommé avec le même grade, rapporteur près le jury de révision, par le Maréchal Gouverneur Général de l'Algérie.

Élu conseiller municipal pour la première fois le 13 janvier 1878, il fut réélu le 18 janvier 1881 et proclamé adjoint au maire, un an et demi plus tard, le 13 mai 1882. Aux élections du 4 mai 1884, il fut encore élu conseiller municipal avec le plus grand nombre de suffrages et proclamé maire, au deuxième tour de scrutin, le 18 mai 1884, après avoir été mis en ballottage au premier tour, avec M. Dréveton Clément, qui se désista. Par la suite, M. Longchamp se retira à Perrégaux chez l'un de ses fils, auprès duquel il mourut, en 1903, âgé de 89 ans.

DREVETON Gustave (1842-1919)

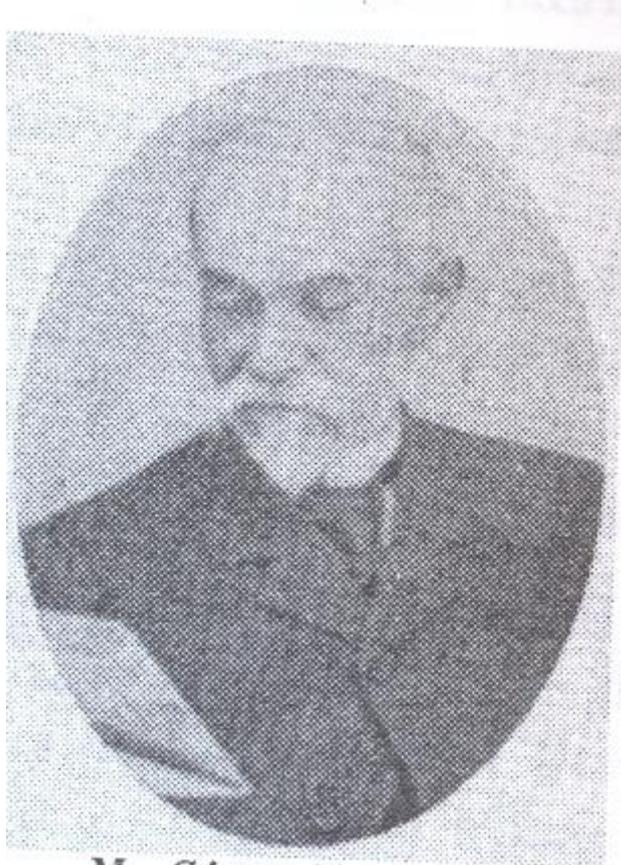
Fils de Clément Dréveton, dont il a été question précédemment, Gustave Dréveton naquit à Nemours le 26 août 1848, et mourut à Nemours, le 18 mars 1912, âgé de 63 ans et demi.

Négociant, propriétaire et industriel, il fut élu conseiller municipal et maire de Nemours, en septembre 1886.

Réélu en mai 1888, il cessa ses fonctions administratives treize mois plus tard, à la suite du décret présidentiel du 2 octobre 1889, portant dissolution de l'Assemblée municipale qui se trouvait divisée en fractions opposées et numériquement égales.

Son fils Edouard, qui naquit le 17 novembre 1877, fut élu conseiller municipal et adjoint au maire en mai 1908 et réélu aux mêmes fonctions en mai 1912.

FENOUIL César (1842-1919)



M. César Fenouil

Né à Draguignan (Var) en 1842, décédé à Nemours le 18 février 1919 à l'âge de 77 ans. Vint à Nemours en 1879 comme receveur des contributions dont il occupa le poste à compter du 13 mai 1879. Ses qualités professionnelles furent vite appréciées de ses concitoyens. Après avoir pris sa retraite, il entra dans la vie publique et fut d'abord élu conseiller municipal en mai 1888.

L'Assemblée municipale ayant été dissoute par le décret présidentiel, en date du 2 octobre de l'année suivante, par suite du désaccord qui y régnait parmi ses membres, M. Fenouil fut désigné comme président de la Délégation Spéciale chargée de remplir provisoirement les fonctions du Conseil municipal. Aux élections qui eurent lieu un mois et demi plus tard, le 17 novembre 1889, il fut élu conseiller et maire de Nemours, par 10 voix sur 12 votants. En mai 1892, il fut réélu maire à l'unanimité des votants et administra la ville jusqu'en 1896.

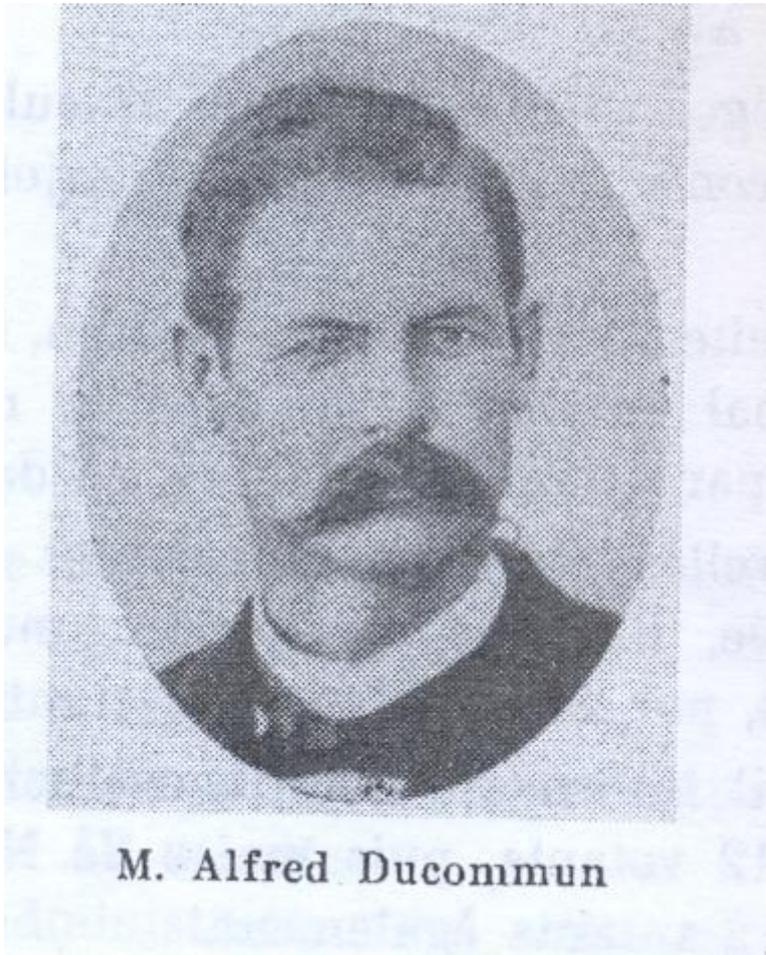
Après une pause de quatre années, de mai 1896 à mai 1900, M. Fenouil reparut sur la scène politique, en mai 1900 comme conseiller municipal et maire de Nemours. En mai 1904, il fut encore réélu et proclamé maire par ses collègues : pour la quatrième fois, par 11 voix sur 12 votants. Ses qualités d'administrateur lui valurent les félicitations de ses collègues.

C'est ainsi qu'à la session extraordinaire du 27 avril 1904, M. Ducommun, conseiller municipal, proposa de voter des félicitations à M. Fenouil, tant pour la bonne gestion des affaires communales que pour l'exécution des travaux ayant pu mettre Nemours à l'abri des inondations périodiques occasionnées par les crues de l'oued Touent. M. Fenouil ne manqua

pas de déclarer que les travaux avaient pu être menés à bonne fin grâce à l'accord qui s'était maintenu dans le Conseil pendant les quatre années écoulées et aussi grâce à l'appui énergique que lui prêtèrent MM. Etienne, député, Saint-Germain, sénateur, et au dévouement de M. Fouque, Conseiller général. M. Fenouil, fut encore conseiller municipal de mai 1908 à mai 1912, puis du 5 mai 1912 au 18 février 1919, date de sa mort.

Disons, pour terminer, que M. Fenouil, dont la vie fut toute de dignité, a laissé le souvenir d'un administrateur intègre, juste, soucieux de la prospérité de sa petite patrie d'adoption, dont il servit les intérêts avec intelligence et dévouement.

DUCOMMUN Alfred (1803-1904).



Fils de Jean-Marie-Auguste Ducommun, qui vint à Djemaâ-Ghazaouat (Nemours) dès 1844, avec les troupes françaises d'occupation, en qualité d'officier comptable du campement, Alfred Ducommun naquit à Nemours, le 5 juillet 1803 et y mourut le 5 septembre 1904, à l'âge de 51 ans.

Tour à tour négociant, propriétaire, viculteur et cultivateur, il fut élu d'emblée conseiller municipal et adjoint au maire, en mai 1884. Après une retraite de deux années environ, il fut élu, de nouveau, conseiller municipal en mai 1888, dans la municipalité Dréveton Gustave, dissoute par décret présidentiel, en date du 2 octobre 1889.

Lors des nouvelles élections qui eurent lieu le 17 novembre de la même année, il fut élu conseiller municipal et adjoint à M. Fenouil, maire, par 11 voix sur 12 votants. En mai 1892, il fut encore réélu conseiller et adjoint au maire, par 11 voix sur 12 votants, puis maire de Nemours en mai 1896, par 11 voix sur 12 votants également.

Réélu enfin conseiller municipal pour la sixième fois, en mai 1900, M. Ducommun s'éteignit quatre mois après sa réélection qui eut lieu en mai 1904, aimé et honoré de tous ses concitoyens. Administrateur intègre et dévoué, M. Ducommun a laissé le souvenir d'un homme charitable et bon sous des dehors un peu rudes.

Afin de rendre un hommage public à sa mémoire, le maire de l'époque, M. Fenouil, au cours de la session extraordinaire du Conseil municipal qui eut lieu le 17 septembre 1904, prit la parole en ces termes :

«Le but de cette séance extraordinaire, dit-il, est d'exprimer publiquement, par une délibération consignée au registre de la mairie, combien sont profonds les regrets du Conseil municipal d'être privé, par la mort prématurée de M. Ducommun survenue à la suite d'une maladie implacable et foudroyante, des conseils éclairés d'un collègue qui a consacré une partie de son existence aux intérêts de Nemours et qui mérite, à juste titre, cet hommage.

Comme homme privé, la préoccupation constante de M. Ducommun a été l'amélioration du sort des infortunés qu'il a aidés de sa bourse et qu'il était toujours disposé à secourir. Comme conseiller municipal, il nous a toujours secondé de ses conseils si judicieux, n'ayant comme objectif que l'essor économique et commercial de Nemours.

Pendant l'époque où il fut à la tête de la municipalité, il se fit remarquer par une conception nette des besoins de la ville et par ses qualités spéciales en matière de travaux. Son concours, efficace et pratique, a permis d'arriver à la réalisation de projets importants. Énergique, patient, travailleur avisé, au cœur large et droit, il a accompli vaillamment la tâche qui lui avait été assignée par la Providence, et il a disparu en nous laissant le souvenir de ses bonnes actions.

Le Conseil municipal ne peut que s'honorer en gravant, sur le registre des délibérations de la commune de Nemours, le nom de Monsieur Ducommun Alfred et en relatant ce qu'il fut, ainsi que les regrets qu'il laisse dans toute la population. Ce témoignage perpétuera le souvenir impérissable des sentiments du Conseil à l'égard d'un collègue enlevé prématurément à son affection ».

Le Conseil, à l'unanimité, heureux de s'associer aux paroles du Maire, décida de les consigner sur le registre des délibérations, de renouveler à la veuve et aux enfants de M. Ducommun, l'expression de ses regrets en leur adressant copie de la libération, et leva la séance en signe de deuil, à 4 heures du soir.

Par la suite, le 28 février 1906, le Conseil municipal de Nemours adopta le vœu, présenté par Monsieur Eyries, tendant à donner à la partie de la banlieue, comprise entre le pont de l'oued Ghazouannah et l'usine Dréveton (rive gauche de l'oued) le nom de « Faubourg Alfred Ducommun », en souvenir d'un enfant de Nemours aimé de tous ses concitoyens

MONGRELET Joseph (1855-1943)



Né à Callamane, près de Cahors, chef-lieu du département du Lot, le 9 mai 1855, M. Joseph MONGRELET mourut à Nemours le 15 avril 1943 à l'âge de 88 ans.

Sur sa tombe, le jour des obsèques, qui eurent lieu le 16 avril, M. Ribes, maire, retraça brièvement la vie du défunt et exalta ses qualités d'homme public et privé :

« Monsieur Mongrelet, dit-il, vint en Algérie à l'âge de 20 ans. Il devait y fonder un foyer et ne plus la quitter. Après avoir fait son service militaire au 1er Régiment de Zouaves, il acquiert un solide bagage de connaissances en droit dans une étude d'avoué, à Mascara. Il vécut ensuite plusieurs années à Marnia où il exerça les fonctions d'huissier et vint après à Nemours où il se fixa définitivement en 1891. Il habitait donc notre ville depuis 51 ans. Notre ami se tint d'abord en dehors de la vie publique. Mais cédant aux sollicitations de ceux qui l'entouraient, il consentit à accepter de poser sa candidature pour le mandat de conseiller municipal.

Ses électeurs l'élevaient dans la municipalité Ducommun, où il devint premier adjoint. Il succédait à M. Ducommun, comme maire, en 1908, fonctions qu'il devait exercer sans interruption jusqu'en 1920, c'est-à-dire pendant 12 ans.

Dans ses fonctions de maire, nous pûmes apprécier son expérience consommée et la noblesse de son cœur. Il travailla sans relâche pour le bien de la ville, fit notamment des

démarches souvent réitérées pour obtenir la création de la ligne de chemin de fer Zoudj-el-Beghal et d'un port à Nemours, ne ménageant ni son temps ni sa peine, allant souvent à ses frais au chef-lieu du département et au Gouvernement Général, accompagné de son ami, feu Laurent Fouque, alors notre Conseiller général ...

Ses rares qualités l'imposèrent au choix quasi-unanime des électeurs de Nemours pour l'envoyer siéger au Conseil général en 1912, où ses collègues le désignèrent pour occuper des fonctions importantes dans les Commissions. S'étant retiré de la vie publique à l'âge de 65 ans, il aurait pu se reposer. Il consentait à servir la collectivité jusqu'à 70 ans, en qualité de juge de paix suppléant non rétribué. C'est donc à juste titre que j'adresse à sa mémoire le profond témoignage de notre vive reconnaissance ».

MELLET Alexandre-François-Gaspard



Né à Sainte-Marie (Martinique) le 4 décembre 1882. En Algérie depuis 1900, il vint à Nemours dès l'année suivante, en qualité de commis des Ponts-et-Chaussées. En 1910, il quitta l'administration pour exercer, à son compte, la profession de géomètre et se consacrer à l'étude du chemin de fer à voie étroite, de Nemours à Lalla-Maghnia (projet Galestoot). Ce projet fut abandonné par suite de la guerre 1914-1918. Élu conseiller municipal pour la première fois, le 5 mai 1912, puis maire en décembre 1919 et en mai 1925. M. Mellet dirigea les services communaux jusqu'au mois de mai 1929, à la grande satisfaction des habitants de Nemours. Nemours lui doit, entre autres, la construction du marché couvert et l'érection du monument aux Morts. M. Mellet fut encore réélu conseiller municipal en mai 1929, dans la municipalité Llabador (1929-1930).

Après un séjour de plusieurs années à Alger, il revint se fixer à Nemours en 1939 et fut nommé premier adjoint au maire par arrêté préfectoral du 12 juin 1941, dans la municipalité Brilloit, constituée en vertu de la loi du 16 novembre 1940, rendue applicable à l'Algérie par décret du 27 janvier 1941. Il cessa ses fonctions en avril 1943, par suite de la réinstallation de la municipalité en fonction au 22 juin 1940 (municipalité Ribes) conformément à l'arrêté de M. l'Ambassadeur de France, Gouverneur Général de l'Algérie, en date du 20 mars 1943. Président des Anciens combattants de 1919 à 1942. Au point de vue militaire, M. Mellet est capitaine d'infanterie de réserve. Distinctions honorifiques : Chevalier de la Légion d'Honneur au titre militaire (1930), Croix de Guerre {1914-1910) et médailles commémoratives de la guerre 1914-1918, Chevalier du mérite agricole (1922). Propriétaire de l'ancienne pépinière du Génie qui fut, par la suite, acquise par M. Corrieu, ancêtre de la famille Lallabador, M. Mellet s'est attaché à lui donner de la valeur en intensifiant la culture des arbres fruitiers.

LLABADOR Octave-Edouard-Francois (1877-1939).



M. Octave Llabador

Né à Nemours, le 17 mai 1877, décédé à Nemours, le 10 novembre 1939, après une assez longue maladie, M. Llabador appartenait à une honorable famille dont les grands-parents paternels et maternels vinrent, premiers pionniers de la civilisation, s'installer à Nemours dès 1852. Son père, Edouard-François Llabador, fut conseiller municipal dans la municipalité Gustave Dréveton en 1886.

Après de brillantes études secondaires au Collège de Tlemcen et au Lycée d'Oran, Octave Llabador obtint en juin 1899, son diplôme de licencie en droit devant la Faculté d'Alger et vint se fixer à Nemours, sa ville natale, où grâce à son intelligence et à son labeur inlassable il sut se créer rapidement une situation enviable.

Agent de la Compagnie de Navigation Mixte (1900), courtier maritime assermenté (juin 1906), agent de la Compagnie Paquet (1909), correspondant et consignataire des grandes compagnies de navigation françaises et étrangères, il contribua, par son travail, son initiative et son action personnelle au développement des affaires maritimes.

Il fut aussi, pendant de longues années, membre correspondant de la Chambre de Commerce d'Oran, du Comité central des Armateurs de France et du Lloyd français et expert maritime. Il créa, avec deux associés, la première usine de salaisons et de conserves. Collaborateur apprécié du journal *L'Écho d'Oran* depuis 1901, il ne cessa, par ses rapports,

ses articles, ses écrits, d'apporter une aide précieuse et efficace à l'essor et à la prospérité du port de Nemours dont il fut l'animateur.

A publié notamment une brochure sur « Nemours et son avenir commercial » (Oran, 1909) et un travail documenté sur « Nemours, port du Maroc oriental » (Oran, 1928) dont les suggestions furent retenues dans le conflit qui divisa, un moment, l'Algérie et le Maroc à propos du chemin de fer Nemours-Oudjda, conflit qui fut tranché par le Gouvernement en faveur de Nemours, conformément à la thèse qu'il avait soutenue.

Au point de vue politique, il fut élu conseiller municipal dès le 1er mai 1908, puis en mai 1912. En mai 1929, il fut de nouveau élu conseiller municipal et proclamé maire par 22 voix sur 24 votants « ses concitoyens ayant tenu à mettre à la tête des affaires de la ville, l'homme qui, pendant 30 ans, s'était consacré tout entier à l'essor de sa ville natale et dont les hautes qualités morales avaient pu être justement appréciées ».

En mai 1935, il fut réélu conseiller municipal. De 1929 à 1935 il exerça ses fonctions municipales avec droiture et compétence et s'intéressa au sort des malheureux. (M. Llabador versait ses indemnités de maire à la caisse de bienfaisance de la commune).

Profondément dévoué à Nemours, sa petite patrie, il consacra sa belle activité à la réalisation des projets ferroviaires et portuaires. « *La valeur de cette rade avait été pendant longtemps discutée et le mérite lui revient, pour une grande part, d'avoir démontré par des articles de presse toujours remarquables, les possibilités du développement maritime de Nemours* ».

Nemours lui doit notamment l'exécution, si longtemps différée, des grands travaux d'aménagement du port, la construction du chemin de fer Nemours-Zoudj-el-Beghal, la construction du nouvel Hôtel des Postes, le dérasement de la partie Ouest des remparts.

Officier d'administration de réserve, il dirigea pendant la guerre 1914-1918 l'important Service de la liquidation des transports de la guerre des divisions d'Oran, d'Alger et de Constantine, avec un personnel féminin mal préparé à cette besogne. Son activité et ses aptitudes ne tardèrent pas à être remarquées, ce qui lui valut des félicitations réitérées de tous ses chefs.

Distinctions honorifiques : Chevalier de la Légion d'Honneur au titre militaire, comme Lieutenant d'administration de réserve, par décret du 23 décembre 1936. Chevalier de 1^{ère} classe de l'Ordre du Mérite naval d'Espagne, décoration qui lui fut conférée par le roi d'Espagne en 1890. A peine âgé de 18 ans, il contribua courageusement au sauvetage des matelots d'un voilier espagnol qui se trouvait en perdition sur la plage de Nemours, pendant une violente tempête dans la nuit du 31 mars 1890.

Officier du Nichan Iftikhar, cette décoration lui fut accordée en 1921, pour le rôle de premier plan qu'il joua dans le développement économique de la région de Nemours. M. Llabador mourut le 10 novembre 1939, terminant son existence au milieu de ses enfants dont la prospérité fut le couronnement de sa vie laborieuse.

Ses obsèques eurent lieu le 11 novembre, au milieu d'une foule émue et recueillie. La population tint à rendre un dernier hommage à son ancien maire. Le Commandant d'Armes et le Maire, une délégation du Conseil municipal, des officiers de la garnison avec une garde d'honneur, des personnalités du département et de nombreux amis venus de différentes

localités, suivirent jusqu'au cimetière la dépouille mortelle de celui qui fut l'un des plus fidèles et ardents défenseurs de sa petite patrie, qu'il aima et glorifia jusqu'à son dernier jour.

Sur son mausolée dans le cimetière de Nemours-Ghazaouet, on peut lire l'édifiante épitaphe suivante :

La mort ne doit pas être un oubli total et définitif des services rendus par un citoyen à son pays. Nous avons le devoir de rendre hommage à la mémoire de notre père bien-aimé :

Octave LLABADOR

Et de rappeler ici et à tous qu'il a consacré les trente meilleures années de sa vie laborieuse au bien de son pays natal, Nemours, qui a été doté d'un port et d'un chemin de fer pendant les six années de sa magistrature municipale de 1929 à 1935.

Ces deux puissants instruments économiques ont largement contribué à l'essor de Nemours et de sa région.

Durant une longue période de son existence, notre père chéri a eu conscience d'avoir travaillé à la prospérité de Nemours, de l'Algérie et de la France.

Francis, Georges, Paul

RIBES Jean



M. Jean Ribes

Né à Dorres (Pyrénées-Orientales) le 28 avril 1876. Vint à Nemours en mai 1911, en qualité de receveur particulier des douanes, poste qu'il occupa jusqu'à la fin de 1932, c'est-à-dire pendant près de 22 ans. Après avoir pris sa retraite, il entra dans la vie publique et fut élu d'emblée conseiller municipal et maire de Nemours au mois de mai 1935.

En avril 1941, il dut se retirer par suite du remplacement de la municipalité élue par une municipalité nommée par arrêté préfectoral selon les vues du Gouvernement de Vichy. Mais, deux ans plus tard, le 13 avril 1943, conformément à l'arrêté de M. l'Ambassadeur de France, Gouverneur Général de l'Algérie, en date du 20 mars 1943, M. Ribes, réinstallé officiellement dans ses fonctions, reprit la direction des affaires communales, avec les membres du Conseil municipal avec les membres du Conseil municipal en mai 1935.

Par arrêté du Général d'Armée, Gouverneur Général de l'Algérie, en date du 29 août 1944, le Conseil municipal de la commune de Nemours ayant été suspendu jusqu'à la cessation des hostilités, M. Ribes fut maintenu au titre de membre européen de la Délégation Spéciale instituée par ledit arrêté, mais il démissionna aussitôt. M. Ribes fut président de la Commission consultative, de la Commission permanente d'enquête du port de Nemours et membre correspondant de la Chambre de Commerce d'Oran, de 1940 à 1941.

Durant sa magistrature, il s'attacha particulièrement à favoriser l'embellissement de la ville par la création de jardins publics. Dans sa propriété, il avait créé une bananeraie de plusieurs hectares qui, d'après MM. Cardonne et Habet, présentait un gros intérêt au point de vue expérimental.

Distinctions honorifiques : Officier du Ouissam Alaouite, Chevalier du Mérite Agricole.

BRILLOIT René



M. René Brilloit

Né à Tunis, le 8 octobre 1903, il fit toutes ses études au Lycée d'Alger, puis à la Faculté de Droit où il obtint le diplôme de licence, en 1926) et le certificat de législation algérienne, droit musulman et coutumes kabyles.

Nommé Notaire en 1932, M. Brilloit dirigea l'Étude de Nemours de janvier 1933 à janvier 1946, date à laquelle il fut nommé à Boufarik. Élu conseiller municipal et premier adjoint au maire en mai 1930, il fut, après l'armistice, nommé maire par arrêté préfectoral, en date du 18 avril 1941, en remplacement de M. Ribes.

Renonçant provisoirement à un avancement auquel il avait droit, dans sa carrière notariale, il se dévoua activement, durant sa magistrature, aux intérêts de la commune. Par suite de la réinstallation des municipalités élues, en fonction au 22 juin 1940, Me Brilloit dut abandonner ses fonctions de premier magistrat municipal le 13 avril 1943. En tant qu'élu, il redevint conseiller municipal et premier adjoint au maire jusqu'au moment où, par arrêté du Général d'Armée, Gouverneur Général de l'Algérie, en date du 16 septembre 1944, le Conseil municipal fut suspendu jusqu'à la cessation des hostilités et remplacé par une Délégation Spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le Conseil municipal.

Durant sa courte magistrature, à une époque particulièrement difficile, il s'efforça, entre autres, d'organiser le mieux possible les Services du ravitaillement et de faire régner une certaine harmonie parmi les électeurs qui se trouvaient quelque peu divisés les élections municipales de mai 1930.

Notons encore que Me Brilloit fut Juge de paix suppléant non rétribué, Secrétaire général puis Président du Syndicat d'initiative et de défense des intérêts nemouriens.

VAILLOT René-Louis-Pierre (1945-1962)



Né à Saint-Denis-du-Sig, le 2 février 1900. Fils de M. Vaillot Georges, receveur des P.T.T. Arrive à Nédroma en 1912 où il réside jusqu'en 1922, (sauf pendant son séjour sous les drapeaux de 1920 à 1922), après avoir habité successivement Mendez (Oran) de 1900 à 1909 et Prévost-Paradol, de 1909 à 1912. Venu à Nemours au mois d'octobre 1922, il participe aux études de la voie ferrée Zoudj-el-Beghal-Nemours, en qualité d'agent puis d'adjoint technique du Service des Lignes Nouvelles.

Marié le 9 août 1924 à Mlle Camille Sahut, petite-fille de M. Fenouil César ex-maire de Nemours. Nomme ingénieur T.P.E. à dater du 1er janvier 1927, il dirige alors les travaux de construction, d'aménagement et d'entretien du port de Nemours, en contrôle les Services d'Exploitation et participe à l'élaboration des projets d'agrandissement actuellement en cours d'étude.

Élu conseiller municipal de Nemours le 29 juillet 1941 et maire de cette ville, le 10 août de la même année. Républicain indépendant et membre de la France Combattante, il fut élu Conseiller général de la 19^{ème} Circonscription au scrutin du 23 septembre 1945.

Il s'emploie activement à faire aboutir les projets d'avenir qui intéressent particulièrement la commune de Nemours : travaux d'extension du port, déviation de l'oued Ghazouanah, déclassement des terrains militaires devant permettre l'établissement d'un plan d'urbanisme et l'agrandissement de la ville. Ses efforts tendent également à obtenir l'agrandissement de la commune dans le cadre de la réorganisation administrative qui est en cours.

BENKRITLY Mohamed-Tahar



Monsieur Mohamed-Tahar dit Si Tahar Benkritly est né le 5 mars 1917 à Mostaganem, berceau de l'honorable famille Benkritly, dont la villa du même nom est devenue le musée de la ville, dédié à l'époque aux Traditions populaires.

Il s'est éteint le 11 janvier 2006 à Montbrison, dans le centre de la France, et repose dans la Nièvre, berceau de la famille de son épouse.

Monsieur Benkritly était bachelier et licencié en Lettres et a exercé dans les années 50 la fonction de journaliste pigiste au Journal d'Alger. Ensuite, il a pris les fonctions de directeur de la société SICAN, la fameuse usine de concassage de caroubes et de négoce d'amandes douces, petits pois, pois chiches et de légumineuses sèches, plus connue sous le nom d'usine Tiar.

Il devient le premier maire à l'indépendance et le restera jusqu'en 1971, date de son exil en France. A l'indépendance, il rachète avec son épouse la SICAN et la SOMARAL, société d'acconage et agence de voyages, située sur le Front de Mer en face du collège.

Monsieur BENKRITLY a été président de la Chambre de Commerce de Tlemcen pendant ces mêmes années et, à l'occasion, émissaire pour l'État de négociations économiques, achats de matériels comme des navires de pêche, chalutiers, hauturiers, etc.

Durant tout son mandat de maire, Monsieur Benkritly n'a jamais empoché la moindre indemnité, car à chaque fin de mois, il reversait ces sommes dans la caisse des œuvres sociales. Il se justifiait en affirmant haut et fort qu'il avait de quoi vivre honnêtement sans se compromettre à encaisser de l'argent dont la destination était mieux employée au service de la pauvreté.

En fait, Monsieur Benkritly, durant tout son mandat, n'avait à cœur que le bien de ses administrés et n'agissait que dans le seul intérêt collectif, et non pas pour le sien propre. On a pour exemple la Mosquée du centre-ville, ainsi que le lycée Capitaine Ziani du quartier Les Sables, qui ont vu le jour grâce à lui.

C'était un homme intelligent, loyal, intègre, un lettré, père de famille aimant, et homme public apprécié par les plus humbles. Sa loyauté, son intégrité, son intelligence, son éducation, son érudition, ainsi que sa distinction et son élégance, lui ont nui auprès des apparatchiks de l'époque, que toutes ses belles qualités, qui leur faisaient défaut, dérangeaient.

Il a dû faire face, comme il l'a pu dans les conditions qui existaient à l'époque, à toute une clique d'ignares, d'incultes, d'incompétents bouffis d'insuffisance, mais bien placés auprès du pouvoir en place.

La cause de son départ fut non seulement la nationalisation de tous ses biens par un décret du gouvernement de l'époque, mais aussi par l'acharnement néfaste et nuisible de celui qui devint son plus grand ennemi, à savoir le wali en poste à cette période à Tlemcen qui, profitant de toutes ses prérogatives, parvint à précipiter son exil. Il en avait fait son affaire personnelle et il est arrivé à ses fins.

Et toujours dans la même lignée, pour faire bonne mesure, comme si les vexations à la fin de son mandat n'avaient pas suffi, la Caisse Nationale de Retraite Algérienne l'avait déclaré décédé en 1975 pour ne plus lui verser la pension qui lui était due.

Mais pour la petite histoire, rajoutons que, lors de la venue du général de Gaulle à Tlemcen en 1960, Monsieur Benkritly ainsi que d'autres industriels et commerçants avaient été conviés par le préfet afin de donner leurs points de vue sur les besoins de l'économie à cette époque. Monsieur Benkritly, profitant de l'occasion unique qui lui était donnée, s'adressa au général de Gaulle et lui demanda pourquoi l'armée arrêtait des vieilles femmes sous des prétextes fallacieux et les avaient emprisonnées au Piton. Cette demande, tout à fait incongrue et hors sujet au vu du motif de cette réunion, a permis, malgré tout dans les jours qui ont suivi, la libération de ces "chibaniattes", Monsieur Benkritly ayant fait valoir que ce n'était pas cette couche de la population qui allait empêcher l'histoire de poursuivre son chemin.

Monsieur BENKRITLY ne perdait donc aucune occasion, et quelles que soient les circonstances, pour venir en aide aux plus humbles. Il se faisait un devoir de ne négliger aucun de ses administrés et son principal souci a toujours été le bien-être de ses administrés, surtout les plus défavorisés.